

# Blotz'Notes

Bulletin Municipal  
*août 2014*



# Blotzheim



# Sommaire

# Blotz'Mémo

## MAIRIE DE BLOTZHEIM

(Tél.) 03.89.68.40.09 - (Fax) 03.89.68.49.06

[mairie@blotzheim.fr](mailto:mairie@blotzheim.fr)

### Ouverture des bureaux:

Lundi: 9h-12h / 14h30-18h00

Mardi, mercredi, jeudi: 9h-12h / 14h30-17h30

Vendredi: 9h-12h / 14h30-17h00

Permanence de la municipalité (et sur rendez-vous)

**Maire:** mardi matin et jeudi après-midi

### **Les adjoints:**

M. Lucien GASSER: le lundi de 15h30 à 16h30

Mme Sandrine SCHMITT: le jeudi de 10h30 à 11h30

M. Yves MAURER: le vendredi de 10h30 à 11h30

Mme Corinne STIMPFLING: le mercredi de 10h30 à 11h30

M. Francis CARNET: le mardi de 9h à 10h

## BATIMENTS COMMUNAUX

Bibliothèque municipale..... 03.89.68.91.28

Palais Beau Bourg..... 03.89.68.81.11

Centre multi accueil..... 03.89.68.91.30

Périscolaire..... 03.89.68.43.69

Stade municipal..... 03.89.68.44.55

## ENSEIGNEMENT

Ecole primaire Jules Ferry

- maternelle Jeanne d'Arc..... 03.89.68.45.30

- bâtiment Marcel Durand..... 03.89.68.40.60

- bâtiment Schweitzer..... 03.89.68.44.55

Collège des Missions..... 03.89.68.42.42

**Site Internet : <http://www.blotzheim.fr>**

- 3** Le mot du Maire
- 4** Conseil Municipal
- 6** Budget 2014
- 10** Combien ça coûte ?
- 12** Vidéo-protection
- 13** Une page d'histoire s'est tournée...
- 14** CCAS:  
Qui sommes-nous?  
Que faisons-nous?
- 15** Vie locale
- 17** Animations et séjours pour nos jeunes
- 19** Infos
- 21** Etat Civil
- 22** Anniversaires remarquables
- 23** Numéros utiles



# Commune

## Le mot du Maire



### Chers Blotzheimois et Blotzheimois,

Je tiens tout d'abord, au nom des conseillers et conseillers de la liste « Blotzheim pour tous » que j'ai représenté aux dernières élections municipales, à vous adresser mes plus chaleureux remerciements pour la confiance que vous m'avez accordée une fois de plus.

Un grand merci à vous tous pour cette élection qui nous honore et qui nous conforte ainsi dans notre position par la large majorité octroyée avec 64,78 % des suffrages exprimés malgré un taux de participation plus faible qu'en 2008, soit 23 sièges pour notre liste comme en 2008 où nous avons obtenu des résultats presque identiques avec 64,75 %.

Ce vote nous invite à poursuivre, avec toute l'énergie qui s'impose, toutes les actions entreprises et à réaliser les nouveaux projets qui vous tiennent à cœur dont les plus importants sont aujourd'hui la plaine sportive, un périscolaire maternelle, la construction d'une nouvelle salle des fêtes, la création de nouvelles digues dont celle au Kellergraben et toujours le développement économique de notre commune ainsi que son embellissement sachant que des gros chantiers en cours se poursuivent comme l'extension du bâtiment Schweizer de l'école Jules Ferry, la maison du parc et les travaux de rénovation intérieure de l'église.

Avec mon équipe motivée et forte d'une expérience acquise pour une bonne partie depuis mon premier mandat, soit depuis 13 ans, nous nous attacherons à réaliser tous ces projets dans un souci d'améliorer les services à nos concitoyens et notre cadre de vie.

Aussi, depuis les élections, de nombreuses décisions ont déjà été prises. Nous avons approuvé le programme technique de la nouvelle plaine sportive et le concours d'architecte est lancé, nous avançons dans le projet de périscolaire maternelle en ayant confié à l'Adauhr une étude de faisabilité et les négociations pour l'acquisition des terrains pour la nouvelle digue sont en cours ...

Pour les autres dossiers, je vous invite à prendre lecture des informations contenues dans ce présent bulletin dont la nouvelle mise en page n'échappera pas aux fidèles lecteurs que vous êtes.

Je tiens à souhaiter une bonne rentrée à tous nos jeunes et à leurs familles ; rentrée qui, je le sais, sera cette année quelque peu perturbée avec les nouveaux horaires de classe imposés par la réforme scolaire. Mais là aussi mes engagements seront tenus, à savoir la réalisation d'un bilan de ces changements au courant du mois de janvier 2015 avec l'équipe enseignante, les parents délégués et les services concernés.

Votre Maire,  
**Jean-Paul MEYER**

# Commune

## Conseil Municipal

Nous avons le plaisir de vous présenter l'ensemble des membres du Conseil Municipal issus des dernières élections municipales de mars 2014 ainsi que les délégations des adjoints au Maire et la composition des principales commissions communales.

### LA MUNICIPALITÉ



Jean-Paul MEYER, *Maire*  
Lucien GASSER, *1<sup>er</sup> adjoint*  
Sandrine SCHMITT, *2<sup>ème</sup> adjointe*  
Yves MAURER, *3<sup>ème</sup> adjoint*  
Corinne STIMPFLING, *4<sup>ème</sup> adjointe*  
Francis CARNET, *5<sup>ème</sup> adjoint*

**Les permanences du Maire et des adjoints sont consultables dans le BLOTZ'MEMO.**

### LES DÉLÉGATIONS DES ADJOINTS

#### 1<sup>er</sup> adjoint:

Organisation budgétaire, Développement économique, Circulation, Sécurité

#### 2<sup>ème</sup> adjointe:

Associations culturelles et sportives, Animations, Gestion des salles communales, Personnes âgées, Bibliothèque

#### 3<sup>ème</sup> adjoint:

Voirie et réseaux, Bâtiments et ouvrages communaux, Espaces verts, Cours d'eaux, Cimetière, Gestion du service technique

#### 4<sup>ème</sup> adjointe:

Affaires sociales, Actions en faveur de l'enfance et la jeunesse, Affaires scolaires

#### 5<sup>ème</sup> adjoint:

Urbanisme, Environnement et forêt, Chemins communaux et pistes cyclables, Chasse

## COMPOSITION DES PRINCIPALES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Urbanisme	Commission Voirie et Bâtiments Communaux	Commission environnement, chemins ruraux et pistes cyclables	Commission associations, animation et personnes âgées
Jean-Paul MEYER * Francis Carnet ** Lucien Gasser Yves Maurer Jean-Marie Hueber Edith Bixel Maurice Carnod Aimée Koerber	Jean-Paul MEYER * Yves Maurer ** Pierre Stoffelbach Edith Bixel Jean-Marie Hueber Gilberte Bisch Maurice Carnod Alain Muller	Jean-Paul MEYER * Francis Carnet ** Edith Bixel Pierre Stoffelbach Christian Holtzheyer Olivier Glorian Maryline Bertrand Christophe Schlicht Sophie Grienberger	Jean-Paul MEYER * Sandrine SCHMITT ** Edith Bixel Christophe Schlicht Sébastien Burgos Maryline Bertrand Sophie Grienberger Johanna Hemmerlin

\* Président

\*\* Vice-Président(e)

## CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

### Elu(e)s de la liste « Blotzheim pour Tous »



Martine  
LEFEBVRE



Gilberte  
BISCH



Maurice  
CARNOD



Maryvonne  
THUET



Pierre  
STOFFELBACH



Edith  
BIXEL



Christophe  
SCHLICHT



Audrey  
GOEPFERT



Alain  
MULLER



Aimée  
KOERBER



Olivier  
GLORIAN



Johanna  
HEMMERLIN



Jean-Marie  
HUEBER



Sophie  
GRIENENBERGER



Christian  
HOLZHEYER



Maryline  
BERTRAND



Sébastien  
BURGOS

### Elu(e)s de la liste « Blotzheim avec Vous »



Philippe  
PETER



Yolande  
WINTZERITH



Fabien  
HENGY



Dominique  
ZIMMER

Les compositions de toutes les commissions communales et les représentants de la commune à la CC3F ou dans d'autres instances sont consultables sur le site internet de Blotzheim <http://www.blotzheim.fr> dans la rubrique CONSEIL MUNICIPAL.

## Budget 2014

Au moment de la préparation de ce budget, les perspectives économiques pour 2014 étaient peu encourageantes et cela se confirme.

Le Gouvernement a rappelé sa volonté de faire participer les collectivités à la réduction des dépenses publiques par une contribution en baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014 en faveur des collectivités locales.

Il en résulte pour Blotzheim la baisse immédiate, dès 2014, des dotations de l'Etat et la hausse des péréquations horizontales et verticales.

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C.) mis en place en 2012, pour accompagner la réforme fiscale suite à la suppression de la taxe professionnelle, passe de 360 millions d'euros en 2013 à 570 millions d'euros en 2014, l'objectif étant d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal.

Blotzheim contribuant à cette péréquation par le biais de la COM-COM des 3 Frontières, **versera en 2014 à elle seule la somme de 154.000 € contre 93.000 € en 2013 !**

Par ailleurs, le Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.) prévoit un prélèvement fiscal pour les communes de plus de 3.500 habitants, situées dans une agglo ou un E.P.C.I., et dans lesquelles le nombre total de logements locatifs sociaux représente moins de 20 % des résidences principales.

La commune est concernée par ces dispositions depuis l'entrée en vigueur de cette loi instituant un droit au logement opposable. En effet, et malgré l'annonce de la

construction future de logements sociaux dans le cadre de la réhabilitation de la friche industrielle pour combler ce déficit de logements aidés, **Blotzheim se verra prélevée de 100.000 € sur l'année 2014.**

Malgré tout, la commune a su choisir les investissements qui sont importants pour la vie des concitoyens, sans augmenter la fiscalité (avec même trois baisses successives des taux des ménages) ni accroître particulièrement son endettement.

Les résultats des derniers comptes administratifs permettent d'affirmer que la ville a réussi à concilier un fort développement et une bonne tenue des principaux indicateurs mesurant les performances financières de son budget.

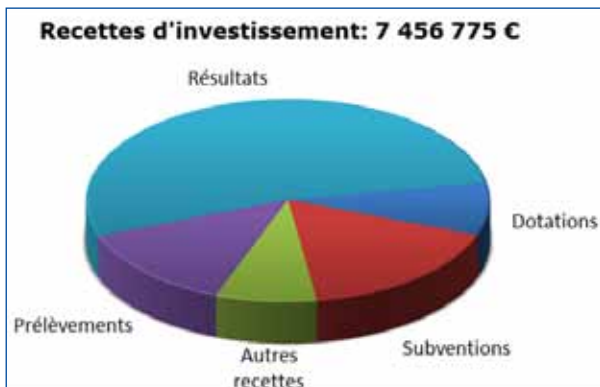
## EN SECTION D'INVESTISSEMENT, LES DÉPENSES ET RECETTES SONT ÉQUILIBRÉES À 7.456.775 €

Recettes d'investissement: 7 456 775 €		
Dotations	8.4%	630 000
Subventions	17.0%	1 271 100
Autres recettes	8.0%	600 000
Prélèvements	13.5%	1 004 000
Résultats	53.0%	3 951 675

### Recettes d'investissement:

Ces recettes comprennent l'autofinancement prévisionnel estimé à 4.955.675 € (y compris le virement de fonctionnement 2014), les dotations et subventions ainsi que les autres recettes courantes d'investissements.

S'agissant des dotations et subventions, outre le Fonds de Compensation de la T.V.A.



(F.C.T.V.A.), estimé en 2014 à 480.000€, il y a lieu d'ajouter les subventions attendues et reportées de l'Etat et le fonds de concours du S.I.V.U. fixé cette année une nouvelle fois à 980.000 €.

Les autres recettes englobent principalement la Taxe Locale d'Equipeement pour 150.000 €, la vente de terrains pour 350.000 € ainsi que les écritures relatives à l'amortissement des immobilisations pour 250.000 €.

## Dépenses d'investissement:

**Dépenses d'investissement: 7 456 775 €**

Remboursement d'emprunts	4.9%	362 000
Acquisitions de matériels	8.8%	657 510
Travaux bâtiments et génie civil	86.3%	6 437 265

La rubrique «travaux bâtiments et génie civil», qui représente 86,3 % des investissements, comprend les reports d'investissement des chantiers lancés en 2013 et poursuivis ou achevés en 2014, à savoir la restructuration et l'extension du bâtiment Schweitzer de l'école primaire Jules Ferry (1.723.785 €), la restauration intérieure de l'Eglise Saint-Léger (1.094.675 €) et l'installation de la vidéo-surveillance pour ne citer que les plus importants.

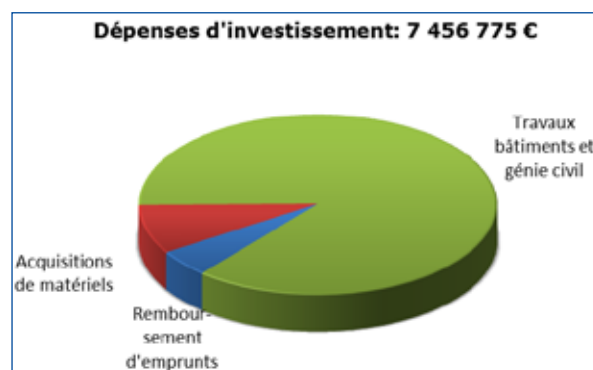
Les projets lancés en 2014 concernent d'une part le programme de voirie 2014 intégrant environ la moitié de la rue du Sénateur Brom, la rue du Steg, la rue du

Moulin et l'aménagement de l'intersection de la rue de la Chapelle / rue des Romains pour le passage des bus (crédits de paiements à hauteur de 730.520 €) et d'autre part la phase d'élaboration du programme d'implantation d'une nouvelle plaine sportive comprenant un terrain d'honneur et un terrain d'entraînement, un 3<sup>ème</sup> terrain accessible à la population, un club-house, une tribune, un skate park pour les adolescents et une aire de fitness avec pour 2014 une inscription de crédits de paiements à hauteur de 1.115.000 €.

Des crédits de paiement à hauteur de 156.000€ sont inscrits pour les études concernant la réalisation de trois nouveaux projets de digues, la principale au niveau du secteur du Kellergraben (dossier entièrement porté par la commune) et les deux autres, sous maîtrise d'œuvre du Syndicat des Cours d'Eau, l'une sur le ruisseau (Altebach) entre Blotzheim et Michelbach-le-Bas et l'autre sur le Liesbach.

Des crédits sont également prévus pour le lancement de la réhabilitation de la caserne des pompiers et la création d'une salle de réunion et des garages pour la Croix Rouge locale dans les locaux anciennement occupés par les services techniques de la ville et pour l'installation d'une médiathèque au sein de la bibliothèque actuelle.

Enfin, on retrouve 362.000 € pour le remboursement du capital de la dette et 657.510€ pour les acquisitions de matériels et les achats de terrains, destinés au maintien du patrimoine de la ville.



## EN SECTION DE FONCTIONNEMENT, LES DÉPENSES ET RECETTES SONT ÉQUILIBRÉES À 8.831.015 €

### Dépenses de fonctionnement:

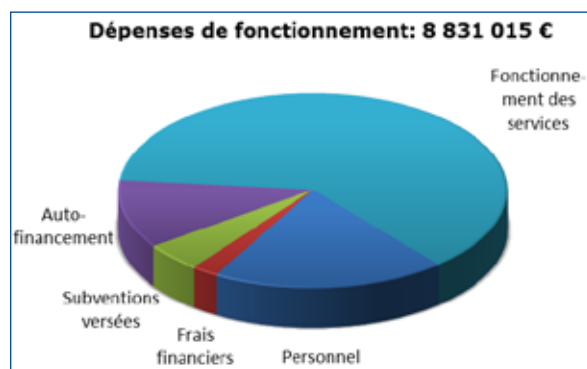
L'objectif de l'élaboration de ce budget est de limiter la hausse des charges de fonctionnement des services en 2014 (hors dépenses imposées par l'Etat), à hauteur de l'augmentation du coût de la vie afin de ne pas trop obérer l'autofinancement destiné aux travaux d'investissement 2014 et à venir.

#### Dépenses de fonctionnement: 8 831 015 €

Personnel	19.4%	1 710 000
Frais financiers	2.2%	192 000
Subventions versées	4.8%	421 905
Auto-financement	11.4%	1 004 000
Fonctionnement des services	62.3%	5 503 110

Tout en poursuivant les efforts de rigueur de la gestion communale, notamment la gestion énergétique rigoureuse des bâtiments publics et du parc automobile et en maintenant un service public de qualité, les dépenses courantes de fonctionnement proposées au budget primitif 2014 devraient atteindre environ 8.831.000 €, soit + 7,5 % par rapport à 2013. Cette augmentation est toutefois la seule résultante chiffrée de l'impact financier de toutes les mesures prises par l'Etat sur les finances communales.

S'agissant des charges de personnel, et même si Blotzheim confirme la maîtrise de ses coûts salariaux par rapport à la moyenne des communes de même strate démographique, celle-ci se verra fortement impactée par une série de nouvelles mesures décidées au niveau national. En effet, les effets du Glissement Vieillesse-Technicité (G.V.T.), la suppression de la journée de carence, la revalorisation de 4



à 6 points d'indice des grilles indiciaires des catégories B & C, la hausse du plafond de la Sécurité Sociale, l'augmentation des taux patronaux sur les salaires représentent une augmentation de plus de 4 % de la masse salariale.

La plus grosse part des dépenses de fonctionnement des services résulte du reversement par la commune au Syndicat Intercommunal de Blotzheim, Mulhouse et Saint-Louis de 75 % des recettes perçues par elle en 2014 (2.845.707 €) au titre du prélèvement communal sur le produit brut des jeux du casino. Cette ligne contient aussi les charges externes à caractère général, estimées à 488.577 € qui servent, entre autres dépenses, à l'entretien normal et courant des bâtiments et espaces publics, au financement des services rendus à la population, aux achats de fournitures.

L'autofinancement (1.004.000 €) est une nouvelle fois important et permet d'abonder les recettes d'investissements.

Le soutien à la richesse du tissu associatif sera également poursuivi en maintenant au même niveau l'enveloppe qui lui est allouée chaque année de manière à promouvoir les pratiques sportives et culturelles et à mettre les associations dans les meilleures conditions de pratique possibles.

Notons enfin que l'évolution des charges d'intérêts (frais financiers) est contenue et sécurisée.

## Recettes de fonctionnement:

**Recettes de fonctionnement: 8 831 015 €**

Produit de gestion	9.7%	860 000
Dotations de l'Etat	10.6%	940 000
Contributions directes	29.9%	2 640 000
Redevances du casino	49.7%	4 391 015

Le produit des ressources fiscales, fixé à 1.834.930 €, est en augmentation de 3% par rapport à 2013.

La ville perçoit, depuis la réforme de la taxe professionnelle, la Dotation de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle (D.C.R.T.P.) et le Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources (F.N.G.I.R.) pour compenser la perte de recettes. Ces dotations sont estimées à 67.600 €, légèrement inférieures à celles perçues en 2013.

La commune perçoit également pour la dernière année l'intégralité de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (T.C.F.E.). En effet, cette recette évaluée bon an mal an à environ 100.000 € sera dorénavant perçue directement par les syndicats départementaux d'électricité à charge pour eux de reverser à leurs communes membres un maximum de 50 % du montant ainsi collecté. Aussi bien, la commune perdra donc à minima 50 % de cette ressource soit environ 50.000 € à partir de 2015.

Enfin, les recettes de la section de fonctionnement seront une nouvelle fois dépendantes des revenus du casino, estimés de manière très prudentielle à 4.250.000 € pour 2014 et qui permettent d'abonder très largement le virement à la section d'investis-

tissement à hauteur de 1.004.000 € afin d'autofinancer au maximum les projets d'équipements prévus en 2014.

## La dette communale et les taux

	31.12.2012	31.12.2013
Dette globale	4 000 100	5 190 867
Taux moyen	3,11%	3,15 %
Durée résiduelle	12,75 ans	10,83 ans

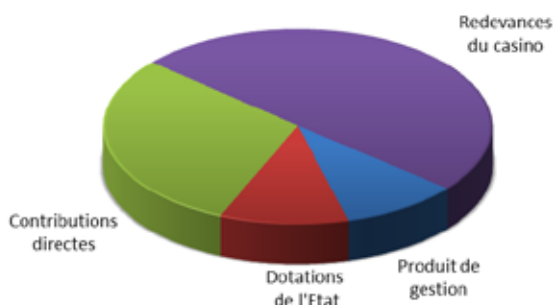
Fin 2013, l'encours de la dette était de 5.190.870 € dont 668.333 € (soit 13 % du montant global) au titre du remboursement de l'emprunt contracté sur 40 ans avant 2001 et remboursé par anticipation entre-temps.

La structure de la dette au 31.12.2013 ne présente toujours pas de danger et est répartie à 7 % (368.633 €) en taux variable et 93 % (4.822.234 €) en taux fixe étant entendu que, à l'identique de 2012, les prêts à taux fixe ou à taux variable sont classés risque A (le risque de structure allant de A à E, A étant la meilleure note). Le risque associé à l'indice des prêts est considéré de risque minimum (risque 1).

Il convient également d'analyser la capacité de désendettement qui est un ratio de mesure de la solvabilité financière (rapport de l'encours de dette sur l'épargne brute) très largement préconisé par la Cour des Comptes. Plus la collectivité dégage de l'épargne, plus ce taux sera faible et plus la collectivité pourra poursuivre son désendettement afin de financer de futurs investissements.

Pour la ville, ce taux est de 2 années environ, ce qui conforte la possibilité d'une gestion dynamique de la ville pour les années à venir.

**Recettes de fonctionnement: 8 831 015 €**



### Taux 2014 des taxes locales:

Taxe d'habitation :	17,08 %
Taxe foncier bâti :	14,71 %
Taxe foncier non bâti :	64,45 %
C.F.E. :	19,95 %

## Combien ça coûte ?

### TRAVAUX ET RÉALISATIONS 2014

Pour répondre à la question légitime et récurrente des contribuables blotzheimois « combien ça coûte ? », nous vous présentons sous cette rubrique les travaux et opérations réalisés par la commune.

**Tous les chiffres dans cette rubrique sont exprimés en coût T.T.C.**

#### Vidéo-protection

L'installation des 22 caméras a coûté **198.700 €**, dont 15.500 € de frais d'études.

L'Etat participe à l'opération à hauteur de **52.000 €** en subventionnant les frais d'études à hauteur de 50 % et l'investissement à hauteur de 30 % (calculés sur les montants H.T.).

#### Services techniques

Les services techniques ont été dotés d'un nouveau véhicule Renault Kangoo, en remplacement d'un Renault Express qui a rendu l'âme après 17 années de bons et loyaux services. Ce nouveau véhicule est entre-autre équipé du système « stop and start » plus économique et écologique et d'un girafon pour faciliter le transport et les manoeuvres de chargement et déchargement des objets longs. Après déduction de l'aide du constructeur et la reprise de l'ancien véhicule, il restait **11.400 €** à déboursier pour cette acquisition.





## Protection contre les inondations

Une parcelle d'une superficie de 2.200 m<sup>2</sup> a été acquise au droit du n° 11 de la rue du Moulin. Le service environnement de la Direction Départementale des Territoires de Colmar, en charge de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondation de la commune, a décidé de refuser un permis d'aménager sur cette parcelle et de la rendre inconstructible.

Cette parcelle, qui est systématiquement inondée lors de fortes pluies, servira de zone de retenue d'eau permettant de réduire l'impact des inondations sur les maisons avoisinantes.

Il est également prévu, dans le cadre du projet tri-national de trame verte, la plantation d'un verger en y associant les enfants de l'école primaire.

S'agissant d'un terrain qui était classé dans le PLU en zone constructible, et après avis du service des Domaines, le conseil municipal a décidé d'acquérir cette parcelle pour un peu plus de **127.000 €**.

Toujours dans le cadre de la lutte contre les coulées de boues, la



liaison rue du Chant des Oiseaux / rue des Pierres a été recouverte d'une couche de macadam afin de réduire le ravinement par fortes pluies. Cet aménagement a coûté **31.000 €**.

## Palais Beau Bourg

Près de **50.000 €** ont été dépensés pour le Palais Beau Bourg. Une chaudière défectueuse a dû être remplacée pour **14.400 €** et toutes les portes de la salle des fêtes, dont la plupart ne fermaient plus correctement, ont été changées pour la somme de **34.320 €**.

## Cadre de vie

Dans le cadre de l'embellissement de la ville, des supports de fleurissement ont été installés aux 4 entrées de ville. Ces supports ont coûté **12.300 €**.





Les images sont stockées dans un local sécurisé de la mairie et effacées automatiquement au bout de quinze jours.

## Vidéo-protection

Blotzheim est la première commune de la région des trois frontières à s'être équipée d'un système de vidéo-protection. Le principe d'adoption d'une vidéosurveillance a fait l'objet d'un consensus général au sein du conseil municipal. Les 22 caméras qui ont été installées permettront de surveiller l'ensemble des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque, parc du Musée, place de l'Eglise et foyer, Hôtel de Ville, Maison des Associations, Palais Beau Bourg, stade et centre technique municipal) et les 4 entrées de ville.

La vidéo-protection permet de sécuriser le patrimoine communal, lutter contre l'incivisme et renforcer le sentiment de sécurité de la population.

La réalisation des travaux a été confiée à la société EIFFAGE. L'Assistant à maître d'ouvrage (AMO) est la société Protecno@.

Une charte d'utilisation déontologique de la vidéo-protection à Blotzheim a été éditée par la ville. Vous pouvez télécharger le document sur le site internet de Blotzheim <http://www.blotzheim.fr>, rubrique « Mairie- Vidéo-protection ».

## ACCÈS AUX ENREGISTREMENTS

Les fonctionnaires des services de police, de gendarmerie, de douanes et/ou d'incendie et de secours dûment habilités et désignés dans les conditions de l'article 13 du décret du 17 octobre 1996 peuvent accéder à tout moment aux images et enregistrements de ce système de vidéo-protection autorisé dans les conditions fixées à l'article 1<sup>er</sup>.

Aucune demande de visionnage suite à un vol ou une effraction ou dégradation de matériel ne pourra être honorée directement. Vous devez, pour cela, contacter en premier lieu la gendarmerie et porter plainte.

## L'EXERCICE DU DROIT D'ACCÈS AUX IMAGES

Conformément à la loi du 21 janvier 1995, toute personne intéressée peut obtenir un accès aux

enregistrements qui concernent sa propre image ou en vérifier la destruction dans le délai prévu.

Cet accès est de droit. Un refus d'accès peut toutefois être opposé pour un motif tenant à la sûreté de l'Etat, à la Défense, à la sécurité publique, au déroulement de procédures engagées devant les juridictions ou d'opérations préliminaires à de telles procédures, ou au droit des tiers.

La personne qui souhaite avoir accès aux images la concernant doit en faire la demande dans un délai maximum de 7 jours après l'événement concerné, sachant que les images sont conservées 15 jours avant d'être écrasées, conformément à l'autorisation préfectorale.

Lors du traitement de la demande:

- soit il sera justifié de la destruction des enregistrements au-delà du délai fixé par l'arrêté préfectoral,
- soit il sera recherché les images concernant la personne intéressée.

Dans ce dernier cas et préalablement à l'accès du requérant aux enregistrements, il sera vérifié:

- que ce dernier justifie d'un intérêt à agir, c'est-à-dire qu'il figure bien sur l'enregistrement,
- que cet accès, qui est de droit, ne constitue pas une atteinte à la sûreté de l'Etat, à la Défense, à la sécurité publique, au déroulement des procédures engagées devant les juridictions ou des opérations préliminaires à de telles procédures et au droit des tiers (si des images devaient concerner d'autres personnes, la demande ne pourra être satisfaite). En présence d'une de ces atteintes, un refus d'accès sera opposé au requérant.

Vous trouverez tous les renseignements utiles à une telle demande dans la charte d'utilisation déontologique de la vidéo-protection à Blotzheim.

Vous pouvez télécharger un formulaire de demande d'accès sur le site internet de Blotzheim <http://www.blotzheim.fr>, rubrique «Mairie- Vidéo-protection».

## Une page d'Histoire s'est tournée....

Les derniers vestiges de la SIBM (Société industrielle des bois moulés) ont disparu du paysage Blotzheimois cette année. Construite à partir de 1951 par les frères Brehm (Max et Jean), l'usine a employé dans les meilleures années jusqu'à 600 personnes pour une production pouvant atteindre 6000 portes par jour. L'entreprise avait un impact réel sur l'économie locale et faisait vivre des dizaines de familles Blotzheimois.



Au début, l'usine fabriquait des portes classiques et a été la première société à pouvoir apposer la pastille NF (Norme Française) sur ses produits. Puis, au fil des années, la production a été modernisée avec la création de portes contenant du carton alvéolé entre deux couches de bois pour une meilleure isolation phonique. L'entreprise réalisait aussi les huisseries métalliques et avait même sa propre société de transport pour distribuer ses produits dans toute la France.



*La cheminée de l'usine, haute de plusieurs dizaines de mètres, et monument emblématique témoin de ce passé industriel, a été dynamitée en mars.*

Ainsi, l'usine a bien tourné jusqu'au début des années 70. Affaiblie par le premier choc pétrolier, elle n'a pas résisté au deuxième choc du début des années 80 et, les banques ne suivant plus, le dépôt de bilan n'a pu être évité. Et ce ne sont que 60 employés qui ont été gardés par le premier repreneur.

L'entreprise a par la suite encore changé deux fois de mains avant que le dernier investisseur, un fond de pension américain, ne ferme définitivement le site au début des années 2000 pour le vendre en 2012 à M. Arnaud Vlym.

Pour que Blotzheim garde des traces de ce brillant passé industriel, l'une des rues qui sera créée dans le cadre du réaménagement de la friche industrielle portera le nom « Rue des Frères Brehm ».

Et l'aménageur du site, M. Vlym, s'est engagé à créer, avec des pierres de la cheminée détruite, un monument en souvenir de cette usine aujourd'hui disparue.

## CCAS: Qui sommes-nous? Que faisons-nous?

Le Centre Communal d'Action Sociale communément appelé le CCAS est un établissement public communal qui est chargé de réaliser la politique sociale de l'équipe municipale en place. L'installation de cette commission est une obligation légale, elle est composée d'élus du conseil municipal et de membres extra municipaux représentants des associations œuvrant dans les domaines sociaux, en faveur des personnes âgées et aussi des personnes handicapées. A Blotzheim les associations représentées sont le Senior's Club, la Croix-Rouge, Caritas 68 (Secours Catholique) et l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales). Notre équipe a choisi d'orienter son action dans deux directions majeures :

**La solidarité directe :** la commune est le premier acteur de la solidarité de proximité. Les années se succèdent dans un contexte de crise qui a des répercussions sur les conditions de vie des familles. Les difficultés se font de plus en plus fortes, les attentes plus importantes. Cette aide consiste à soutenir les familles dans le besoin en offrant des aides financières immédiates sous forme de paiement de factures en souffrance ou d'octroi de bons d'achat, voire aussi de cartes de bus ou de train. Ces aides sont toujours le fruit d'une collaboration et d'un suivi avec les assistantes sociales du centre médico-social de Saint-Louis et les associations locales comme Caritas 68 qui assistent ces personnes pour assurer l'efficacité de l'aide de la commune.

Pour assurer une qualité de service optimale la Maison de la Source a été aménagée pour être mise à disposition de Caritas 68. Les frais de gestion de cet immeuble sont entièrement à la charge du CCAS.

**L'animation de la vie sociale** de toutes les tranches d'âges est au cœur de nos préoccupations. Ainsi le CCAS a entre autre, financé l'achat des meubles et jouets du périscolaire, l'aménagement du local des jeunes au lieu-dit « l'ancien bowling » au Palais Beau Bourg, l'équipement de l'aire de jeu du « Qualla

Park », l'achat des équipements pour la Baby-Gym de la société de gymnastique Union en contrepartie de droits d'entrée réduits pour les familles en difficulté financière.



La politique d'animation en faveur des personnes âgées se veut également toujours plus dynamique et diversifiée. L'invitation au repas de Noël des personnes âgées, l'excursion annuelle mais aussi l'organisation d'animations thématiques par le biais du Senior's Club comme le « stage Equilibre » ou les remises à niveau du Code de la Route font partie des initiatives du CCAS. Toutes ces actions se poursuivront au cours de ce nouveau mandat et nous avons prévu plus particulièrement de travailler à la recherche d'offres de service pour le maintien à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions.

Toutes ces actions ont un coût et le budget annuel de fonctionnement du CCAS en section de fonctionnement s'élève à plus de 200.000€ et environ autant en section d'investissement. Les principales recettes sont issues d'une subvention communale annuelle et des recettes de location des concessions du cimetière. Ponctuellement elles peuvent aussi venir de dons ou de vente de biens mobiliers ou immobiliers. Depuis 2009 ces recettes se sont enrichies des « jetons orphelins » du casino. Il s'agit de toutes les petites sommes abandonnées dans les machines et non encaissées par leur propriétaires qui sont comptabilisées au centime près et intégralement et exclusivement reversées au CCAS de la commune d'assise du casino. En 2013 cette somme représentait 40.200€.

*Nous avons prévu plus particulièrement de travailler à la recherche d'offres de service pour le maintien à domicile des personnes âgées...*

# Vie locale



L'école Maternelle Jeanne d'Arc a participé à la Grande Lessive® qui s'est déroulée le 27 mars 2014 autour du thème « J'ai rêvé de... »



C'est en nombre que les Blotzheimois ont participé au 2<sup>ème</sup> grand rassemblement des classes de « CONSCRITS » de Blotzheim. Merci aux organisateurs Monique, Gérard et Bruno pour cette belle fête appréciée par tous les participants.



Environ trente bénévoles ont pris part à l'opération Haut-Rhin Propre cette année. Merci à eux d'avoir sacrifié un samedi après-midi pour ramasser les débris jetés ici et là dans la nature.



Quatre anciens combattants ont été décorés lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai.



Promotions et médailles également pour des pompiers volontaires de la section de Blotzheim du Centre de Secours Principal des trois frontières (SDIS 68).



Remise des diplômes de premier secours aux élèves de CM2 de l'école Jules Ferry de Blotzheim.



Quatre jeunes trampolinistes Blotzheimois champions de France 2014. Bravo et félicitations à Maël Gross, Manon Martinaud, Alix Wolff et Tom Muyard.



Plus de 1200 personnes ont assisté à la Spring Party 2014, dont environ la moitié est venue pour le concert «Abba for ever».



Grâce à une météo clémente, la place de la Mairie a affiché complet pour l'édition 2014 de la fête de la musique.



La météo ne permettant pas forcément de s'attabler dehors lors de la « nuit tricolore » du 12 juillet, c'est la salle des fêtes du Palais Beau Bourg et le chapiteau qui ont été pris d'assaut.

Grosses affluences lors des retransmissions sur grand écran des matchs Suisse - France (au stade) et Allemagne - France (au Palais Beau Bourg), organisées par notre éducateur sportif Cédric, en collaboration avec l'A.S. Blotzheim.



# Vie locale

## Animations et séjours pour nos jeunes

### TOUS A LA NEIGE .....

Les enfants de 7/11 ans du Centre de loisirs « Les Mikados » ont participé à 7 sessions « mercredis des neiges » entre le mois de janvier et mars 2014. Ces activités se sont déroulées à La Bresse dans le massif Vosgien. Ils ont profité de descentes « tout schuss » pour les plus confirmés, tandis que les moins aguerris ont suivi les conseils avisés des moniteurs ESF. A l'issue de ces sessions, les enfants ont passé avec succès les tests pour l'obtention de flocons ou d'étoiles ... Un grand bravo à tous !!



nisé durant les vacances d'hiver 2015 pour revivre des instants riches en émotions.



Les vacances scolaires d'hiver furent l'occasion pour 20 enfants de 7 à 11 ans de profiter des très belles pistes enneigées de la station des Rousses dans le massif jurassien, du

23 au 28 février 2014. Des moniteurs diplômés ont complété l'encadrement et permis aux jeunes de s'adonner au ski alpin. Tous les participants se souviendront des magnifiques paysages et de l'impression de liberté ressentie lors des descentes palpitantes. La construction de bonhommes de neige ainsi que la traditionnelle bataille de boule de neige étaient également de la partie.

Quant aux jeunes de 11 à 17 ans, ils se sont rendus à Morzine du 2 au 8 mars 2014. Le ski fût bien évidemment l'activité principale. Une sortie patinoire et même une soirée en discothèque réservée aux adolescents étaient également proposées.... Toute l'équipe était hébergée à « La Chaumine » à Montriond et a pu profiter du domaine Morzine/Les Gets. Tous les participants sont rentrés les jambes bien fatiguées mais avec de magnifiques images ensoleillées et enneigées plein la tête. Nul doute que tous attendent avec impatience le prochain séjour ski orga-

### L'ETE DES MIKADOS

Sous la direction de David Baumann, le Centre Aéré d'été a proposé cette année, durant trois semaines, des semaines découvertes pour 20 enfants par tranche d'âge, ainsi que des semaines traditionnelles pour 40 enfants.

Du 07 au 11 Juillet, le programme des Mikados a subi quelques modifications de dernière minute. En effet le mauvais temps s'étant invité, les activités prévues en plein air ont malheureusement dû être annulées.

Ainsi, lors de la semaine « Entre ciel et Terre » la sortie piscine a été remplacée par la projection d'un film et la visite du zoo de Mulhouse par une journée à Laguna.

Pour la semaine de «La Faune et la Flore» des plus petits de 3 à 5 ans, Okidok et Kinépolis ont remplacé Didiland, une sortie baignade à Laguna a été organisée à la place de la petite Camargue et un tour à Décathlon au lieu du zoo de Mulhouse. Ainsi, l'équipe organisatrice a su rapidement trouver des solutions de remplacement au pied levé.





## DU COTE DES ADOS...

Fort de son expérience, le service jeunesse de Blotzheim sous la houlette de Cédric Schmitter, a proposé à nouveau cet été de nombreuses animations pour les garçons et filles de 11 à 17 ans.

**Au mois de juillet, du 07 au 25**, 3 semaines à thème ont été proposées avec des activités inédites et toujours des sorties :

- Une semaine « coupe du monde », avec du football, du graff, du Beach-soccer, du théâtre d'improvisation, une nuitée sous tentes et le vendredi pour finir en beauté, une mini coupe du monde avec cérémonie complète...
- Un raid aventure à Morzine ouvert aux jeunes qui désiraient pratiquer des activités sportives et ludiques en montagne. Les jeunes répartis en équipe mixtes se sont affrontés toute la semaine lors d'épreuves très variées. Au programme, canyoning, course d'orientation, VTT de descente, parapente, luge d'été... Le Centre de vacances « La Chaumine » a permis d'accueillir les participants au cœur d'un site magnifique avec le Mont-Blanc à portée de vue.

Ces deux semaines ont été organisées en partenariat avec le service des sports de Village-Neuf.

La troisième semaine «multi-activités» avec une journée de golf à Ammerschwihr, de l'initiation au tir à l'arc, de la nage en eaux-vives, du rafting, du ski nautique a elle été organisée en partenariat avec la Ville de Bartenheim.

Après la trêve estivale, deux semaines d'animations ont été accessibles aux détenteurs de la nouvelle carte de membre ou d'invité du service jeunesse. Des sorties au parc des eaux-vives, à la piscine et à la base de voile de Reiningue ainsi que diverses activités sportives étaient au programme.

Enfin, un mini-séjour était également organisé les **25 et 26 août**, les jeunes pouvant traverser Strasbourg en canoë et passer une journée à Colmar pour faire du laser-game et de la baignade.

**Du 15 au 18 Juillet** « Les mondes imaginaires » ont emmené les enfants au parc Accrobranche, au sentier pieds nus, au Big Air Jump, à une chasse au trésor et à la piscine. Les moyens de 5 à 8 ans sont allés «A la découverte du monde animal» avec entre autre une journée pêche. Le temps fort de cette semaine aura été le mini séjour à Amnéville, avec la visite du zoo, mais également une activité dans une ferme et un tour en calèche.

**Du 21 au 25 Juillet** « Vos dessins animés préférés » avec la Fée Clochettes et Pinocchio ont été au programme autour d'un grand jeu animé. La semaine s'est terminée par une sortie au Parc du Petit prince à Ungersheim. Et pour les grands de 8 à 11 ans un « Séjour en Dordogne ». Six jours pour découvrir les grottes de Lascaux, le parc d'attraction Quercyland, le gisement de Regourdou ainsi que les activités locales: la création d'une peinture sur pierre, le canoë, la spéléologie, l'accrobranche et l'escalade. Les enfants et leurs accompagnateurs étaient hébergés en pension complète dans la structure d'accueil « Le fond bleu » à Montignac.

Après trois semaines de fermeture, dès le 18 Août, la prérentrée des aventuriers a proposé des activités diverses et variées pendant deux semaines. Pendant que les 7 – 11 ans ont pris la route des grands manèges pour un mini séjour à Europaparc avec une nuit sous tipis, les plus petits de 3 à 6 ans ont passé une journée à Funny World, un parc d'attraction spécialement adapté aux plus jeunes.

Pour clôturer l'été 2014, une grande soirée barbecue est prévue au Stade le vendredi 29 Août pour tous les enfants ayant participé durant l'été.

Les parents sont également les bienvenus...

## RYTHMES SCOLAIRES

Le décret d'application de la réforme des rythmes scolaires est paru le 24 juin 2013. Les principes en sont les suivants : conserver 24 heures de classe hebdomadaires, réparties sur 9 demi-journées de préférence en intégrant le mercredi (le samedi devant être une exception). La journée d'enseignement devra être de 5 heures 30 maximum, la demi-journée d'enseignement devra être de 3 heures 30 maximum et la pause de midi ne pourra être inférieure à 1 heure 30. Le décret prévoit également qu'une heure hebdomadaire d'activités pédagogiques complémentaires (APC) aux heures d'enseignement sera organisée en groupe restreint afin d'aider les écoliers rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'accompagner le travail personnel des autres élèves ou de mettre en place une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le projet éducatif territorial. De plus, les collectivités ont la possibilité de mettre en place des nouvelles activités périscolaires (les NAP) après le temps scolaire qui seraient inscrites dans le cadre d'un Projet Educatif Territorial.

Le conseil municipal ayant refusé le 29 janvier 2013 d'appliquer en 2013 le décret d'application de la réforme, une concertation s'est engagée avec Mme Schaeffer, inspectrice académique de notre circonscription et Mme Hélène Sutter, Directrice des écoles de Blotzheim, pour discuter des horaires à définir pour la rentrée 2014 tenant compte

### Injuste et arbitraire ?

Injuste, oui, car imposé par l'Etat sans concertation et sans laisser le choix aux municipalités...

Arbitraire, non, car les nouveaux horaires ont été définis en tenant compte des modalités imposées par le décret et présentés en conseil d'école le 19 novembre 2013 et revualidés lors du conseil d'école du 3 avril 2014 et publiés à chaque fois dans les comptes-rendus de ces réunions.

des particularités locales et du décret très restrictif.

Bien que complètement opposé à cette réforme en raison du fait qu'elle désorganise la totalité de la chaîne éducative et familiale, qu'elle impose aux familles et aux collectivités des dépenses supplémentaires par temps de crise, qu'elle ne tient pas compte de l'allègement nécessaire des programmes, il était malgré tout impossible d'y déroger.

Le DASEN ainsi que Mme SUTTER et Mme SCHAEFFER ont été informés que la commune se réserve la possibilité de faire dès début 2015 un bilan du dispositif afin de modifier les modalités si le besoin devait se ressentir.

S'agissant des nouvelles activités après l'école, et n'ayant pas trouvé de personnel d'encadrement sur la base du volontariat, la municipalité se laisse le temps de la réflexion durant cette première année.

### Les nouveaux horaires :

- Les cours du matin sont programmés de 8h à 11h15,
- La pause méridienne est fixée de 11h15 à 13h15,
- Les cours de l'après-midi sont programmés de 13h15 à 15h30,
- Le choix du mercredi étant quasiment imposé, les cours sont programmés de 8h à 10h,
- L'heure d'APC est prévue le mercredi de 10h à 11h.

## SECURITE AUX ABORDS DES ECOLES

Nous ne cessons d'essayer d'améliorer encore et toujours la sécurité autour des écoles par l'installation de nouveaux panneaux, de nouvelles barrières, etc...

Mais tout cela ne sert que si nous pouvons compter sur la coopération de tous les usagers de la route et des parents ou assistantes maternelles qui déposent les enfants.

Respectez les signalisations. Elles ont été mises en place dans le seul but de protéger les enfants scolarisés à Blotzheim.

**Quelques minutes et quelques pas de plus, de la courtoisie et du civisme, ce sont quelques efforts indispensables pour assurer la sécurité de nos enfants, de vos enfants.**





## EN AVANT LA MUSIQUE...

Le 2<sup>ème</sup> trimestre a été riche en émotions pour la classe de CM2 bilingue de l'école J. Ferry à Blotzheim. En effet, grâce à l'intervention de F. FUCHS, Conseiller Pédagogique en Musique, un projet de classe à PAC a vu le jour dans le cadre du plan pluriannuel de développement des Arts et de la Culture à l'Ecole pour un montant de 517 euros. Une convention entre l'école, la directrice des services départementaux de l'Education Nationale du Haut-Rhin et Serge Bertelli, l'intervenant, éducateur spécialisé et percussionniste, a été mise en place. Ce PAC a permis aux élèves de prolonger l'expérience autour des percussions corporelles, entamée l'année dernière en classe.

Douze séances d'une heure trente, avec la découverte des instruments de musique africains et de quelques idiophones à travers des jeux rythmiques, avec la reproduction d'éléments musicaux spécifiques aux percussions, avec un travail sur la pratique de l'écoute de soi et des autres pour apprendre à mieux se concentrer, menées avec dynamisme et enthousiasme par Serge Bertelli a fait progres-

ser les élèves à travers quelques-unes des actions du projet d'école.

La dernière séance, véritable final, a soudé socialement et collectivement tout le groupe avec une prestation impliquant tous les éléments travaillés lors des séances précédentes.

Madame Sutter directrice de l'école et Madame Baudot, enseignante de la classe tiennent à remercier la municipalité qui a prêté la salle du Foyer et a accordé une aide financière de 320 euros pour finaliser le projet.

## SUPPRESSION DE LA GLYCINE

Depuis quelque temps déjà, nous avons constaté que devant le Palais Beau bourg, c'est la glycine qui portait et retenait l'ensemble de poutres et poutrelles et non le contraire, comme cela était le cas lors de l'installation de cette décoration. Aussi, nous avons été contraints, par mesure de sécurité, de supprimer cette décoration verte. Cet espace a été réaménagé entre temps avec d'autres plantes.

## ESPACE D'EXPRESSION : Blotzheim et Vous

Aucun texte ne nous a été remis.

## NOUVELLES DECORATIONS

Depuis le début du printemps, vous avez certainement remarqué dans nos espaces verts de nouvelles décorations. Ainsi, après l'œuf qui a décoré le giratoire du casino à Pâques, ce sont les papillons et libellules qui ont envahi nos espaces verts. Toutes ces décorations ont été entièrement réalisées par nos agents techniques, d'après une idée et sous la houlette de Jérôme DIESTRO.

Un grand merci à nos agents qui ont ainsi pu mettre en évidence leur savoir-faire.

# Commune

## ETAT CIVIL du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014

### NAISSANCES

le 03 janvier 2014 à Saint-Louis:  
**Mathis PEZZOLI – GSCHWINDEMANN**

le 03 janvier 2014 à Saint-Louis:  
**Anna SCHÄFER – DIETSCHY**

le 11 janvier 2014 à Saint-Louis:  
**Naïm LAÏB – FONNÉ**

le 14 janvier 2014 à Saint-Louis:  
**Lina EICHLISBERGER – GERBER**

le 25 janvier 2014 à Mulhouse:  
**Clément VERNIN – MASSINET**

le 30 janvier 2014 à Mulhouse:  
**Noé HOSTETTLER – MAURER**

le 18 février 2014 à Altkirch:  
**Loris ALIMUSAJ – XHELADINI**

le 21 février 2014 à Mulhouse:  
**Camille STIEDEL – PLANQUEEL**

le 24 février 2014 à Mulhouse:  
**Line FUCHS – BOUDOT**

le 02 mars 2014 à Mulhouse:  
**Jules WEIDER – MOUNIER**

le 01 mars 2014 à Colmar:  
**Marceau RICH – DUCAZEAUX**

le 17 mars 2014 à Mulhouse:  
**Mélusine THERY – BANHOLZER**

le 27 mars 2014 à Mulhouse:  
**Baptiste GIANNOTTI – ADAM**

le 28 mars 2014 à Mulhouse:  
**Lenaïc HOCHENAUER – MATHIS**

le 01 avril 2014 à Mulhouse:  
**Tom BELLO – BRENGARD**

le 03 avril 2014 à Mulhouse:  
**Axelle GABRIEL – SZKUCZ**

le 07 avril 2014 à Lörrach (Allemagne):  
**Félix LAIS – EBINGER**

le 12 avril 2014 à Mulhouse:  
**Noa JEHL – WIEDEMANN**

le 15 avril 2014 à Mulhouse:  
**Joanne MARGATHE – HORNING**

le 17 avril 2014 à Altkirch:  
**Mathis HAAS – CREMEL**

le 12 mai 2014 à Bâle (Suisse):  
**Elsa HULSMANS – SANTANA**

le 14 mai 2014 à Altkirch:  
**Clara SCHMITT – WEISGERBER**

le 20 mai 2014 à Mulhouse:  
**Eloïse MANETTA – KEMPF**

le 20 mai 2014 à Mulhouse:  
**Lucie MANETTA – KEMPF**

le 21 mai 2014 à Mulhouse:  
**Enzo BINDLER**

le 22 mai 2014 à Mulhouse:  
**Lyam SIWIEC – HUG**

le 29 mai 2014 à Mulhouse:  
**Debora GAMEIRO PEREIRA MOTA**

le 04 juin 2014 à Mulhouse:  
**Jules REINLE – SCHMITT**

le 06 juin 2014 à Lörrach (Allemagne):  
**Lea GIRARDEY – POLLOCZEK**

le 14 juin 2014 à Mulhouse:  
**Léa MATHIEU – CHAPOUX**

le 16 juin 2014 à Mulhouse:  
**Kael HERSARD – MANGOLD**

le 20 juin 2014 à Mulhouse:  
**Giulio WETZEL – RODELLA**

le 27 juin 2014 à Mulhouse:  
**Elena TEROL – BIEHLER**

le 30 juin 2014 à Mulhouse:  
**Maélia RODRIGUES – KELLER**

### DÉCÈS

le 04 janvier 2014 à Mulhouse :  
**Gilbert RINGENBACH – 74 ans**

le 28 janvier 2014 à Mulhouse :  
**Joseph GRUNENBERGER – 82 ans**

le 27 février 2014 à Saint-Louis :  
**Yvonne KOCH née SCHERRER – 80 ans**

le 28 février 2014 à Saint-Louis :  
**Jean-Jacques MEYER – 72 ans**

le 20 mars 2014 à Saint-Louis :  
**Marguerite MOEBEL née MULLER – 93 ans**

le 19 avril 2014 à Saint-Louis :  
**Michel MULLER – 67 ans**

le 24 avril 2014 à Mulhouse :  
**Lucien MULLER – 74 ans**

le 06 mai 2014 à Saint-Louis :  
**Paul DIETSCHY – 84 ans**

le 11 mai 2014 à Blotzheim :  
**Fanny SCHMITT née SCHMITT** – 41 ans  
 le 27 mai 2014 à Mulhouse :  
**Jean-Claude (Henri) NITHARDT** – 69 ans  
 le 09 juin 2014 à Saint-Louis :  
**Laurence KOERBER** – 88 ans  
 le 14 juin 2014 à Saint-Louis :  
**Marthe WEIDER née ENGLER** – 87 ans

## MARIAGES

le 05 avril 2014 à Blotzheim:  
**Bernard WAGNER & Emanuela TREVISIOL**  
 le 10 mai 2014 à Blotzheim:  
**Thibaud MULHAUPT & Marie ZIMMERMANN**  
 le 31 mai 2014 à Blotzheim:  
**Sylvain LEWALD & Katia PETER**  
 le 07/06/2014 à Rixheim:  
**Gaël JACOB & Elise JOLY**  
 le 21 juin 2014 à Blotzheim:  
**José MONIZ & Valérie POISSENOT**  
 le 28 juin 2014 à Blotzheim:  
**Eric CORBEAU & Nathalie MADEC**

## Anniversaires remarquables (sept. 2014 - février 2015)

12 septembre 2014	<b>GASSER Alfred</b>	2 rue des Fleurs	80 ans
19 septembre 2014	<b>SCHNELL née MULLER Germaine</b>	6 quartier Notre Dame du Chêne	90 ans
1 <sup>er</sup> novembre 2014	<b>MEYER née ERBLANG Paulette</b>	Maison de Retraite à Sierentz	85 ans
1 <sup>er</sup> décembre 2014	<b>KELLER Marcel</b>	21 rue des Romains	90 ans
24 décembre 2014	<b>AMAN née TSCHAMBER Jos. Madeleine</b>	30 rue Jean Moulin	80 ans
8 janvier 2015	<b>MEYER née PFISTER Priska</b>	26 rue du Rhin	85 ans
15 janvier 2015	<b>KOERBER née BILGER Marie-Rose</b>	8 rue Jean Moulin	85 ans
2 février 2015	<b>CAYOT née STEINBRUCKER Odile</b>	1 rue de Village-Neuf	80 ans
11 février 2015	<b>GROSS René</b>	36 rue de Michelbach	85 ans
26 février 2015	<b>GRÄBENSTEIN née FUCHS Elise</b>	12 rue du Trottrain	80 ans
27 février 2015	<b>BRONNER née HABY Jacqueline</b>	1 rue du 19 novembre	90 ans

## NOCES D'OR: 50 ANS DE MARIAGE

16 octobre 2014	<b>MURB Jean et SPINGINSFELD Jacqueline</b>	18 rue de la Chapelle
4 décembre 2014	<b>MAHLER Joseph et KASPER Monique</b>	15b rue Alma

## NOCE D'ORCHIDEE: 55 ANS DE MARIAGE

23 novembre 2014	<b>BERLAUER André et JENNY Odile</b>	3 avenue Nathan Katz
25 novembre 2014	<b>ZIEGELTRUM André et EBERHART Mariette</b>	15 rue du Tilleul
5 décembre 2014	<b>CRAGNAZ Marcel et LAFFLY Marie Josette</b>	22 rue Hopfet

Suite à leur demande, certaines personnes ou certains couples ne sont pas mentionnés dans cette rubrique.

# Numéros utiles

## SANTE

### Assistantes sociales:

Mme HADDAD (sur rendez-vous, jeudi de 14h à 17h en mairie).....	03.89.70.91.80
Mme PFAFF (Pôle gérontologique).....	03.89.89.71.00

### Médecins:

Drs KOCHER & LITZLER.....	03.89.68.41.38
Dr GROELL.....	03.89.68.80.19
Dr. HERRENSCHMIDT - KOHLER.....	03.89.68.14.20

### Dentistes:

Dr. MAURER - Dr. BIEBER.....	03.89.07.15.06
Dr A. DOERENBECHER & Dr. L. ACKER-DOERENBECHER - Dr. BLUNTZER.....	03.89.68.40.20

**Orthophonistes:** Mmes KLESMANN - GUILLON..... 03.89.68.80.66

### Kinésithérapeutes:

Mme KELBERT.....	03.89.89.96.39
Mme BLOCH.....	03.89.89.33.32

### Psychothérapeute - masseuse:

TCHOU MASS ; Mme BARROUZES-MUTZ..... 03.89.68.82.93

**Psychanalyste:** Mme RISACHER..... 03.89.68.43.47

### Pédicures podologues:

Mme HAEFFLINGER.....	03.89.68.96.60
Mme TOUPIN.....	03.89.07.48.62

**Cabinet infirmier:** Mmes SCHNITZLER, LABORDE, POCCIONI & KREIM..... 03.89.68.42.30  
(Permanences de 9h30 à 10h00, tous les jours sauf le dimanche)

**Pharmacie St-Joseph**..... 03.89.68.40.14

**Vétérinaire:** Dr SEILLER..... 03.89.68.90.90

## SERVICES PUBLICS

Véolia Eau (24h/24)..... 08.10.46.34.63

EDF..... 09.72.67.50.68

GrDF Urgence Sécurité Gaz (24h/24)..... 08.00.47.33.33

Renseignement/Raccordement ou déplacement d'ouvrage Gaz:..... 09.69.36.35.34

Com-Com des 3 Frontières : service assainissement à Village-Neuf..... 03.89.70.22.65

Tri-astuce à Village-neuf..... 03.89.70.22.60

Transport/Distribus..... 03.89.70.90.70

## EN CAS D'URGENCE

Sapeurs-pompiers..... 18

Gendarmerie de Saint-Louis..... 17

Samu..... 15

Appel d'urgence européen..... 112

Sans abri..... 115

Enfance maltraitée..... 119

Centre antipoison de Strasbourg..... 03.88.37.37.37

Brigade verte de Hagenthal-le-Bas..... 03.89.74.84.04

S.P.A de Mulhouse..... 03.89.33.19.50

Pompes funèbres (voir tableau affiché à la mairie)

Cette édition du bulletin d'information a été tirée à 2400 exemplaires pour la somme de **3715,20 Euros TTC**

Directeur de la publication: Monsieur le Maire - Impression Freppel-Edac 

